

Arrêté du 12 août 2026

**Modifiant la composition du jury de l'examen professionnel
pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au ministère de
la justice au titre de l'année 2027**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

Vu le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 modifié relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

Vu le décret n° 2025-695 du 24 juillet 2025, notamment ses articles 49 et 58, modifiant les livres Ier et II du code général de la fonction publique et relatif aux dispositions réglementaires du livre III du même code ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 31 août 2011 portant application du décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 22 avril 2026 autorisant, au titre de l'année 2027, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au ministère de la justice.

Vu l'arrêté du 6 août 2026 portant composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au ministère de la justice au titre de l'année 2027

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 6 août 2026 susvisé est modifié comme suit ;

Madame MACCIO Lydie est remplacée par **Madame TOUREAU Estelle**, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du bureau des naturalisations à la préfecture des Hauts-de-Seine.

Article 2

Monsieur QUILICHINI Stéphane, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du bureau des carrières et du développement professionnel à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse, est ajouté à la composition du jury.

Article 3

Toutes les autres dispositions de l'arrêté précité demeurent inchangées.

Article 4

La secrétaire générale du ministère de la justice est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 12 août 2026

Pour le ministre et par délégation :
La cheffe du bureau de l'attractivité,
du recrutement et de la fidélisation,

S. CHASSAT